

Un candidat S.C.P a rempli toutes les exigences de formation pour l'accréditation et cherche à satisfaire à l'exigence d'expérience professionnelle.

Candidat S.C.P

Un candidat Spécialiste en conformité de la paie a complété tous les cours requis et possède les compétences pour devenir accrédité, mais il n'a pas encore satisfait à l'exigence d'expérience professionnelle.

Afin de réellement préparer les étudiants à devenir des Spécialistes de la paie accrédités, l'Association canadienne de la paie exige une année d'expérience professionnelle pondérée en matière de paie. Cette expérience doit correspondre à une année d'expérience durant laquelle l'étudiant a versé aux employés une paie exacte et en temps voulu, en conformité avec les exigences législatives, et ce, durant tout le cycle de paie annuel. Les personnes qui remplissent les exigences de formation aux fins du Programme d'accréditation de S.C.P, mais qui n'ont pas encore satisfait à l'exigence d'expérience d'un an en matière de paie sont considérées comme "candidat S.C.P". Cette expérience est cruciale pour l'accréditation car elle permet une mise en pratique et une mise en perspective.

Cette exigence permet aux individus accrédités de réellement posséder la large expérience nécessaire pour accomplir les tâches requises. Cette opportunité est bénéfique pour l'organisation, le département de la paie et l'individu. Les candidats S.C.P font profiter l'organisation de leurs solides connaissances tandis que l'organisation leur donne l'opportunité de mettre en pratique leur savoir et d'atteindre leurs objectifs. Les accréditations dans le domaine des Ressources Humaines et de la Comptabilité requièrent également de satisfaire à une exigence d'expérience professionnelle similaire.

Songez à offrir à un candidat S.C.P l'opportunité d'acquérir cette année d'expérience. Cette expérience, comme avec les autres corps professionnels, permet de rehausser la valeur de l'accréditation de S.C.P pour toutes les personnes accréditées.

Soyez à jour Soyez conforme